

Ce bill a été soumis au Parlement en 1957. A ce moment-là, on a dit que, la trésorerie disposant de 3,500,000 actions environ, on pourrait obtenir cette répartition plus large en livrant ces actions aux actionnaires actuels. Cette manière de procéder ne créerait pas une répartition plus large de la façon que le fera la présente modification. Comme je l'ai fait ressortir, les sociétés pétrolières qui garantissent la ligne possèdent 670,000 actions, ou plutôt 570,000 à l'heure actuelle. Cela voudrait tout simplement dire que les actions de la trésorerie seraient cédées aux actionnaires actuels et cela aboutirait, en fait, à diluer le capital social. La société préfère s'y prendre ainsi, c'est-à-dire changer tout simplement un billet de \$50 contre cinq billets de \$10, plus faciles à manier. Il n'y a pas de dilution du capital. La part de propriété ou couverture de chaque action sera dans la proportion de un à cinq pour chaque nouvelle action. De plus, la société gardera dans sa trésorerie des actions non-émises qu'elle pourra utiliser, au besoin, pour s'assurer des fonds en vue de futurs financements.

Monsieur l'Orateur, ce bill n'a rien de litigieux. Dans la seule région de Vancouver, la société exploite une raffinerie qui jusqu'à présent a donné du travail à environ 750 personnes de plus en Colombie-Britannique, personnes qui sont employées à la raffinerie ou au transport du pétrole. La municipalité de Burnaby a bien profité de l'aménagement de ce pipe-line tout comme l'économie canadienne, puisque ledit pipe-line permet d'acheminer pour des millions de dollars de pétrole vers les États du nord-ouest américain.

Je le répète, la société est prête à se présenter devant le comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques pour y répondre à toutes les questions et divulguer tous les renseignements qui pourraient lui être demandés. Je demanderais aux honorables députés d'adopter la motion portant deuxième lecture afin que le bill puisse être renvoyé au comité.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, le 11 mars dernier, en prenant la parole au sujet d'un bill, comme on peut le voir à la page 2182 du *hansard* de 1957, j'ai tout d'abord dit:

...c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté tout le débat sur le bill visant une société liée à l'industrie pétrolière, car la mesure tend à obtenir du Parlement l'autorisation de subdiviser les actions.

Je puis commencer mes remarques par ces mêmes paroles puisqu'il s'agit exactement du même projet de loi. Il est évident que les dirigeants de la *Trans Mountain Oil Pipe Line Company* tiennent à ce que le Parlement les autorise à multiplier par cinq le nombre de leurs actions. Leur intérêt se

manifeste non seulement par le fait que ce projet de loi a été présenté en 1957, alors qu'il n'avait pas été adopté par la Chambre, mais aussi par le fait que la compagnie a jugé bon de le soumettre de nouveau au parlement maintenant. En plus de cela, nous pouvons nous rendre compte de l'intérêt manifesté par ces dirigeants entre le moment où le bill a été soumis à la Chambre sans être adopté en 1957 et le moment où il a été présenté de nouveau à cette session-ci; ces dirigeants ont cherché à faire comprendre leur attitude, si je puis m'exprimer ainsi, à ceux qui ont réussi à bloquer le bill en 1957. Je puis l'affirmer car M. Morrison, le président, est venu me voir à mon bureau à Vancouver pendant l'intersession,—de fait, entre deux élections,—et aussi parce que les dirigeants de la société m'ont demandé de les rencontrer avec les autres membres de mon groupe il y a quelques jours à peine.

Je ne fais pas cette déclaration dans un but de critique; à mon avis, il est tout à l'honneur de ces dirigeants d'avoir tenté de s'assurer que nous comprenions pleinement leurs intentions. Je certifie à tous les honorables députés que nous avons non seulement écouté avec beaucoup d'attention les renseignements qui nous ont été fournis, mais que nous avons posé un grand nombre de questions aux directeurs de la société, mais nous avons encore des doutes sur la raison exacte de cette proposition de subdiviser chaque action en cinq. C'est une raison de plus pour laquelle nous avons écouté très attentivement les observations de l'honorable député qui a parrainé le bill.

Je suis certain que tous les honorables députés ont remarqué l'accent mis sur ce qui, je suppose, constitue la principale intention de cette mesure, qui est, selon les paroles du parrain du bill, une plus vaste répartition des actions et, plus tard, il a dit que la subdivision de chaque action en cinq élargirait le nombre des actionnaires. C'est un motif louable, j'en suis sûr mais, en toute franchise, notre groupe ne parvient pas à relier ce motif au programme déclaré par les directeurs de la société. Une grande partie des actions en circulation sont détenues par des compagnies pétrolières, dans la proportion de 33 à 35 p. 100, je crois, et il me semble que ces compagnies sont au nombre de neuf. Les directeurs de *Trans Mountain Oil Pipe Line Company* nous ont dit ces derniers jours que les compagnies pétrolières n'ont pas l'intention de se débarrasser de leurs actions, de sorte qu'il ne peut être question de répartition plus large ni d'augmentation du nombre des actionnaires, car si elles se proposent de conserver leurs actions...